

Informations Générales :



BATIMENT CFA BOURGOGNE
Clément MENAGER

(Coordonnateur Développement Régional / Formation Professionnelle Continue)

03 85 86 00 00

clement.menager@ccca-btp.fr

Informations Techniques :



BATIMENT CFA SAONE ET LOIRE

Claude MUTHELET
(Formateur SST)

03 85 86 12 12

claude.muthelet@ccca-btp.fr

2017



DEVENEZ SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) EN ENTREPRISE

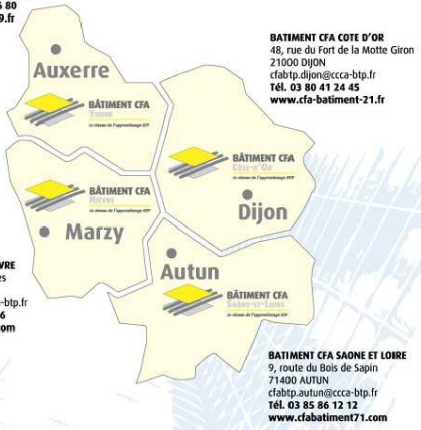


Route du Bois de Sapins
71400 AUTUN
Tél. 03 85 86 12 12




Formation Initiale & Maintien et Actualisation des Compétences

BATIMENT CFA YONNE
69, rue du Moulin du Président
89000 AUXERRE
cfabtp.auxerre@ccca-btp.fr
Tél. 03 86 46 96 80
www.btp-cfa-89.fr



BATIMENT CFA COTE D'OR
48, rue du Fort de la Motte Giron
21000 DIJON
cfabtp.dijon@ccca-btp.fr
Tél. 03 80 41 24 45
www.cfa-batiment-21.fr

www.batimentcfabourgogne.com

 Bâtiment CFA Bourgogne

 BAT_CFA_BOURGOGNE

 BÂTIMENT CFA BOURGOGNE

BATIMENT CFA NIEVRE
19, rue des Carrières
58180 MARZY
cfabtp.nievre@ccca-btp.fr
Tél. 03 86 90 99 06
www.cfa-btp-58.com

BATIMENT CFA SAONE ET LOIRE
9, route du Bois de Sapin
71400 AUTUN
cfabtp.autun@ccca-btp.fr
Tél. 03 85 86 12 12
www.cfabatiment71.com

Dates de formation 2017 Saône et Loire :

Formation Initiale : 23-24 mai, 20-21 juin

5 raisons de nous confier votre formation :

Obligation réglementaire :

Le Code du travail rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu la formation nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence (**Article R4224-15**).

Public concerné :

Chef d'entreprise et salarié

Rôle du « SST » :

- Etre acteur de la prévention dans l'entreprise.
- Porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise avant la prise en charge par les secours spécialisés.

Objectifs de la formation :

Le sauveteur secouriste du travail, doit être capable :

- D'intervenir sur une situation d'accident du travail, c'est -à-dire :

Identifier les dangers persistants pour protéger

Examiner la victime

Faire alerter

Secourir

- Prévenir les accidents du travail

Allègements de formation et équivalences :

Les titulaires d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) » de moins de deux ans peuvent obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. [Renseignez-vous auprès du référent technique du CFA.](#)



Article R4224 -15 :

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° : Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux

2° : Chaque chantier [employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.]

Validité de la formation :

La formation SST a une durée de validité de 24 mois.

Un certificat de « SST » sera délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation continue.

Le Maintien et l'Actualisation de Compétences (Recyclage) est obligatoire tous les 24 mois.

Intervenants :

Les Moniteurs des 4 CFA du Bâtiment de Bourgogne, habilités par la CARSAT Bourgogne Franche Comté et l'INRS.



SST Formation Initiale

Prérequis : aucun

Durée de formation : 14 heures (2 jours)

Coût de Formation 2017 : 235 € Net de Taxe

SST Recyclage

Prérequis : certificat SST de moins de 24 mois **ou** PSC 1 de moins de 24 mois

Durée : 7 heures si « recyclage » à 24 mois

Recyclage 24 mois : 7 heures (1 jour)

Coût de Formation 2017: 120 € Net de Taxe

Financement de la formation : Prenez contact avec votre Organisation Professionnelle et/ou votre OPCA pour avoir des informations sur les possibilités et les modalités de prise en charge.